

POUR LES PROFESSIONNELS ET L'ENTOURAGE

UN DISPOSITIF D'APPUI ET DE SOUTIEN POUR TOUS LES PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC UNE FEMME MAJEURE, VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES OU INTRAFAMILIALES :

Professionnel de tout corps de métier, bénévole, employeur, stagiaire, etc.

→ Une première écoute téléphonique pourra permettre une réflexion partagée dans le souci d'une réponse au plus près du besoin de la personne victime. Il s'agit également de pouvoir soutenir et réassurer face à des situations préoccupantes.

→ Les objectifs premiers de ce dispositif sont de soutenir le professionnel dans son accompagnement auprès de la femme victime de violences, de permettre une co-élaboration autour de la problématique ou de réassurer face à des situations préoccupantes.

→ Les modalités d'accompagnement proposées par ce dispositif seront construites selon la demande et le besoin exprimé des personnes et du professionnel concerné.

UN GROUPE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN POUR L'ENTOURAGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Ce groupe accueille toute personne qui rencontre parmi ses proches une femme victime de violences. Il permet de partager des questionnements et des inquiétudes, d'échanger des informations et de rassurer. Animé par un psychologue, une juriste et une travailleuse sociale, il se déroule le 2^{ème} et le 4^{ème} vendredi de chaque mois de 16h à 18h au 167 cours Tolstoï à Villeurbanne) *

* Vérifier sur le site internet l'actualisation des lieux et horaires

PARTENAIRES FINANCIERS



FÉDÉRATIONS



Nous contacter

04 78 85 76 47

viffil.association@viffil.com

www.viffil.com

Violences Intrafamiliales

Femmes Informations Liberté

156, cours Tolstoï 69100 VILLEURBANNE



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes :

Actions de formation

Accueillir, écouter, informer, accompagner



Association VIFFIL SOS FEMMES, une expertise dans l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales depuis 1979.



Le service AILE engagé dans la lutte contre les violences faites aux femmes propose un espace d'écoute et des lieux d'accueil.

POUR TOUS UNE ECOUTE TELEPHONIQUE

→ Toutes les personnes souhaitant être écoutées ou en demande de renseignements peuvent contacter le standard de l'association au 04 78 85 76 47, du lundi au vendredi (excepté le jeudi après-midi), de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. L'écoutante est une travailleuse sociale formée à la problématique des violences faites aux femmes.

→ Nous proposons une première écoute, un premier contact, sans engagement de démarche, sans obligation de donner son identité.

→ Cette écoute téléphonique peut être un relai du 3919 pour les femmes victimes de violences.



POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES OU INTRAFAMILIALES DES PERMANENCES D'ACCUEIL SANS RDV *

5 PERMANENCES HEBDOMADAIRES, NON SECTORISÉES ET SANS RENDEZ-VOUS SONT PROPOSÉES :

- à la Mairie de Lyon 3^e le lundi après-midi de 14h à 16h30 (actuellement sur RDV)
- à la Mairie de Saint Fons le mardi matin de 9h30 à 12h
- à la Mairie de Lyon 9^e le mardi après-midi de 14h à 16h30
- à la Mairie de Lyon 8^e le mercredi matin de 9h30 à 12h
- à la Mairie de Lyon 7^e le vendredi matin de 9h30 à 12h

Cette première rencontre permet :

- de parler et de pouvoir être écoutée de manière anonyme et sans engagement de démarches (plainte, hébergement, procédure juridique...)
- d'échanger avec une professionnelle formée à cette problématique
- de rompre avec l'isolement généré par les violences
- de recevoir une première information concernant ses droits

* Vérifier sur le site internet l'actualisation des lieux et horaires

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

A l'issue de cette première rencontre, des entretiens sur rendez-vous avec le travailleur social rencontré pourront être proposés. Un accompagnement personnalisé et pluridisciplinaire sera engagé sur demande ou sollicitation de la personne, dans le respect de sa propre temporalité.

Cet accompagnement peut permettre de :

- Soutenir des initiatives de séparation avec la violence
- Préparer son départ (des démarches administratives, sociales et juridiques)
- Prendre en compte les enfants dans l'accompagnement
- Soutenir le cheminement personnel
- Orienter et accompagner vers les différents dispositifs d'hébergement et de logement
- Lien possible avec les autres services de l'association et/ou partenaires

UNE DOMICILIATION est possible POUR LES FEMMES ACCOMPAGNEES par l'un des différents services de l'association

